

VILLE D'AMBOISE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 Juin 2011

Le Conseil Municipal a été convoqué par la Maire, le 10 Juin 2011 pour la séance du Conseil Municipal 17 Juin 2011.

Le Conseil Municipal a siégé, Salle du Conseil Municipal, le vendredi dix sept Juin Deux Mille Onze à dix neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Conseiller Général, Maire d'Amboise

Etaient présents : M. Christian GUYON, Mme Isabelle GAUDRON, M. J.C. GAUDION, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Michel GASIOROWSKI, Mme Catherine PREEL, M. Jean PASSAVANT, Mme Nelly CHAUVELIN, M. Michel NYS, Mme Evelyne LATAPY, Mme Sophie AULAGNET, M. Eric DEGENNE, Mme Myriam SANTACANA, Mme Valérie COLLET, M. Daniel ANDRÉ, Mme Françoise DUPONT, M. Philippe LEVRET, Mme M.Christine GRILLET, M. Brice RAVIER, Mme Nathalie NOUVELLON, M. Pierre EHLINGER, Mme Thérèse ROQUEL, M. Bernard PEGEOT

Absents excusés : M. Daniel DURAN a donné pouvoir à M. ANDRÉ, Mme Isabelle CHAMINADOUR a donné pouvoir à Mme AULAGNET, M. Dominique BERDON a donné pouvoir à M. GAUDION, Mme Emilie SUC a donné pouvoir à M. GUYON, M. Frédéric LEPELLEUX a donné pouvoir à Mme DUPONT, Mme Karine ROY a donné pouvoir à Mme GRILLET.

Absents : M. Claude MICHEL, Mme Isabelle GRIBET, Mme Denise BLATE, Mme Claire GENTY.

Secrétaire de Séance : Eric DEGENNE

ORDRE DU JOUR

Affaires Générales

n° 11-64 : Conventions pour l'installation d'antennes relais	page 01
n° 11-65 : Programme LEADER : demande de subventions	page 04
n° 11-66 : Rentrée Scolaire 2011 :	
Demande de modification des mesures de carte scolaire	page 07

<i>Information sur les décisions</i>	page 13
---	---------

Questions diverses

CONVENTIONS POUR L'INSTALLATION D'ANTENNES RELAIS PAR LA SOCIETE R'LAN

M. GUYON : Il y a deux points à l'ordre du jour et une motion. Le premier point, c'est Jean-Claude Gaudion qui va le présenter. Il s'agit d'une convention pour l'installation d'antennes relais. Il nous a été demandé par la Société R'Lan qui travaille pour le Conseil Général,

l'autorisation d'installer un relais sur le château d'eau de la Verrerie pour alimenter, entre autres, St Règle et par rebond, sans doute du côté de Nazelles, entre Nazelles et Noizay.

M. GAUDION : St Ouen les Vignes aussi. Le Conseil Général d'Indre-et-Loire a confié à la société R'lan, dans le cadre d'une délégation de service public, la réalisation et l'exploitation du réseau Internet moyen et haut débits pour tous les administrés du département. Cela nécessite l'installation de matériels de communication sur certains points hauts et notamment sur les châteaux d'eau.

Les habitants d'Amboise ne sont pas concernés par l'extension du réseau mais le château d'eau de la Verrerie pourrait permettre de véhiculer le signal nécessaire au déploiement d'un réseau ADSL haut débit entre plusieurs communes aux alentours (Noizay, Nazelles-Négron, St Règle...).

Dans une démarche de solidarité à l'égard des habitants de ces communes, il vous est donc proposé la signature des deux conventions ci-annexées pour l'installation d'un relais haut débit sans fil et la prise en charge de redevances avec la société R'lan, le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Société d'Entreprise et de Gestion (Veolia), concessionnaire exploitant le château d'eau.

Les conventions seraient conclues pour une durée de 12 ans.

La Commune et la société d'entreprise et de gestion autoriseraient la société R'lan à s'installer sur l'immeuble et dans l'enceinte du château d'eau pour la mise en place des équipements de radiocommunications et à se raccorder sur le réseau électrique présent dans l'enceinte.

En contrepartie de cette installation, le Conseil Général s'engagerait à verser à la Collectivité, une redevance annuelle symbolique de 1 Euro.

La société d'entreprise et de gestion se chargerait d'ajuster son abonnement électrique en terme de puissance, le cas échéant, sur les conseils recueillis auprès de la société R'lan pour l'exploitation de ses équipements. En contrepartie de cette installation, le Conseil Général s'engagerait à verser à la Société d'Entreprise et de Gestion, une redevance annuelle de 70 euros nets sur présentation d'une facture.

En cas d'interférences ou de perturbations diverses avec les équipements déjà présents, la société R'lan s'engagerait à réaliser, à ses frais, la mise en compatibilité radioélectrique. Si celle-ci s'avérait impossible, la société R'lan ne pourrait installer ses propres équipements techniques.

Autorisez-vous le Maire à signer les conventions pour l'installation d'antennes relais par la société

M. GUYON : Juste une précision, surtout à l'intention des habitants de ces communes qui s'impatientaient un peu de la longueur qu'on mettait à rédiger cette convention, mais il y avait quelques petits problèmes qui se posaient notamment sur la redevance et sur la consommation électrique entre autres et sur le fait que c'était une convention tripartite sur laquelle on était engagé, y compris, en cas de non fonctionnement. C'étaient donc les deux points qu'il a fallu renégocier. Oui ?

M. LEVRET : de faire noter aux communes de Nazelles, Noizay, etc.. qu'Amboise est solidaire...

M. GUYON : Oui, d'ailleurs, on met Nazelles, Noizay, St Règle... et c'est bien marqué « *dans une démarche de solidarité à l'égard des habitants de ces communes* ».

Mme SANTACANA : Je voulais savoir où est situé le château d'eau de la Verrerie par rapport à l'école ?

M. GUYON : Il est tout en haut et on le voit bien de la rocade. Alors, toutes les études ont prouvées, y compris celles qu'on avait faites sur la Sapinière, et on a fait une expérience puisqu'on avait une société qui venait prendre les mesures, on a fait l'expérience, Michel Nys, ce jour là a actionné son téléphone portable, c'est 100 ou 150 fois ce que peut émettre une antenne relais et à la limite, il vaut mieux être juste sous l'antenne. C'est qui était détecté. Juste sous l'antenne relais plutôt que... il vaut mieux une antenne qui émet loin que de multiplier les petites antennes. Le débat a été maintes fois ouvert et à chaque fois, il a été refermé de la même manière , de la façon dont je viens de vous l'expliquer.

M. GAUDION : Ce sont des petites antennes de 60 cm de haut

M. PEGEOT : Oui, mais ce n'est pas le problème. Le problème, c'est la fréquence, c'est tout.

M. GUYON : Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATION

Le Conseil Général d'Indre-et-Loire a confié à la société R'lan, dans le cadre d'une délégation de service public, la réalisation et l'exploitation du réseau Internet moyen et haut débits pour tous les administrés du département. Cela nécessite l'installation de matériels de communication sur certains points hauts et notamment sur les châteaux d'eau. Les habitants d'Amboise ne sont pas concernés par l'extension du réseau mais le château d'eau de la Verrerie pourrait permettre de véhiculer le signal nécessaire au déploiement d'un réseau ADSL haut débit entre plusieurs communes aux alentours (Noizay, Nazelles-Négron, St Règle...).

Dans une démarche de solidarité à l'égard des habitants de ces communes, il vous est donc proposé la signature des deux conventions ci-annexées pour l'installation d'un relais haut débit sans fil et la prise en charge de redevances avec la société R'lan, le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Société d'Entreprise et de Gestion (Veolia), concessionnaire exploitant le château d'eau.

Les conventions seraient conclues pour une durée de 12 ans.

La Commune et la Société d'Entreprise et de Gestion autoriseraient la société R'lan à s'installer sur l'immeuble et dans l'enceinte du château d'eau pour la mise en place des équipements de radiocommunications et à se raccorder sur le réseau électrique présent dans l'enceinte.

En contrepartie de cette installation, le Conseil Général s'engagerait à verser à la Collectivité, une redevance annuelle symbolique de 1 Euro.

La Société d'Entreprise et de Gestion se chargerait d'ajuster son abonnement électrique en terme de puissance, le cas échéant, sur les conseils recueillis auprès de la société R'lan pour l'exploitation de ses équipements. En contrepartie de cette installation, le Conseil Général

s'engagerait à verser à la Société d'Entreprise et de Gestion, une redevance annuelle de 70 euros nets sur présentation d'une facture.

En cas d'interférences ou de perturbations diverses avec les équipements déjà présents, la Société R'lan s'engagerait à réaliser, à ses frais, la mise en compatibilité radioélectrique. Si celle-ci s'avérait impossible, la société R'lan ne pourrait installer ses propres équipements techniques.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Autorise le Maire à signer les conventions pour l'installation d'antennes relais par la Société R'Lan.

DEMANDE DE SUBVENTIONS, PROGRAMME LEADER : RETROFOLIES et ŒUVRE D'ART AU BOUT DES PONTS

M. GUYON : Demande de subvention pour Rétrofolies et une œuvre d'art au Bout des Ponts. Isabelle Gaudron.

Mme GAUDRON : La demande porte sur des subventions dans le programme LEADER qui est un programme européen et en fait, les fonds européens sont en partie délégués au Pays Loire Touraine, ce qui explique pourquoi nous faisons cette demande qui sera transmise au Pays Loire Touraine.

RétroFolies

La Ville d'Amboise innove en proposant aux administrés et touristes pour la première fois une animation regroupant les thématiques de la biodiversité et les éléments patrimoniaux et historiques de notre région, le samedi 16 Juillet 2011.

Cette manifestation se déroulera sur le site exceptionnel de l'Ile d'Or et proposera aux adultes et enfants d'assister à un concours de cerfs-volants afin d'aborder la thématique du vent, une exposition photo sur la biodiversité, des concours de pêche et une ferme avec des ateliers pour les enfants sur la fabrication artisanale de produits du terroir, ainsi qu'une exposition sur le patrimoine industriel d'Amboise.

Des animations culturelles seront proposées tout au long de la journée ; les visiteurs pourront découvrir le site de l'Ile d'Or et son schéma d'aménagement futur.

Cette manifestation est à la croisée de différents intérêts publics : la valorisation du patrimoine naturel, historique, l'animation du territoire et la connaissance des milieux ligériens.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 19 000 €, porté par la Ville d'Amboise.

Œuvre d'Art au Bout des Ponts

La Ville d'Amboise a initié la création d'une œuvre d'art qui incarnerait la symbolique de la vigne et du vin de notre terroir.

Ce projet exceptionnel et innovant associe les talents et volontés multiples des acteurs de notre région que sont les jeunes viticulteurs regroupés en association « les Vign'Amboisiennes », le Syndicat des vins, l'association du quartier du Bout des Ponts, la Municipalité, le Château et le Clos Lucé.

Pour mener à bien ce travail, un artiste de renom a été choisi et a accepté ce défi. Il s'agit de Monsieur Jean-Michel OTHONIEL.

Le projet sur lequel il travaille est baptisé « Tour d'Or Blanc ». Cette future colonne deviendra l'image, l'identité de la cuvée de nos vins. Elle sera déclinée sur les produits commerciaux et publicitaires liés au vin et aidera à exporter la connaissance de notre terroir.

Ce projet a pour objectif de valoriser la viticulture et d'aider au développement de l'oenotourisme. Il se déclinera en 3 phases :

- * Une phase étude estimée à 40 000 € (faisabilité de l'œuvre et son implantation : étude du sol, étude sismique, règlement administratif, études technique, financière et juridique)
- * Conception, réalisation de l'œuvre (non chiffré)
- * Développement de l'image sur les produits, communication et valorisation de l'œuvre et du vignoble

Concernant la première phase, le Syndicat des Vins co-financera avec la Ville.

Ces deux projets sont susceptibles d'être subventionnés par le programme LEADER en Pays Loire Touraine qui a ciblé la promotion de la viticulture comme axe d'intervention et de soutien et l'animation du patrimoine de qualité.

Nous prenons cette délibération maintenant parce que le prochain comité de pilotage a lieu le 5 septembre, donc, il fallait qu'on délibère maintenant.

Autorisez-vous le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles ?

M. GUYON : Il n'y aura pas que ces deux subventions là, parce que nous allons solliciter un certain nombre de collectivités et même le Ministère de la Culture

Mme GAUDRON : C'est pour la phase étude

M. GUYON : Et pour la phase étude, c'est le premier appel

Mme ROQUEL : Cette œuvre d'art serait installée où ?

M. GUYON : Juste dans l'axe du pont, sur le plus petit des deux ronds points, en face de la pharmacie. C'est vrai que les objections étaient nombreuses, « *ah oui mais les poids lourds..* », pour l'instant, le candélabre n'a pas été touché et pourtant, c'est un axe de passage de convois exceptionnels puisque le Préfet, lorsqu'on a réalisé les travaux au Bout des Ponts, le Préfet nous a imposé une hauteur de bordure et des ronds-points franchissables parce que c'était justement, un trajet de convois exceptionnels

Mme GAUDRON : Néanmoins, il est vrai que l'étude va nous permettre d'affiner tout ça

M. GUYON : Donc, pas d'opposition ? Je mets aux voix

POUR : Unanimité

DELIBERATIONS
DEMANDE DE SUBVENTIONS : PROGRAMME LEADER
RETROFOLIES

La Ville d'Amboise innove en proposant aux administrés et touristes pour la première fois une animation regroupant les thématiques de la biodiversité et les éléments patrimoniaux et historiques de notre région, le samedi 16 Juillet 2011.

Cette manifestation se déroulera sur le site exceptionnel de l'Île d'Or et proposera aux adultes et enfants d'assister à un concours de cerfs-volants afin d'aborder la thématique du vent, une exposition photo sur la biodiversité, des concours de pêche et une ferme avec des ateliers pour les enfants sur la fabrication artisanale de produits du terroir, ainsi qu'une exposition sur le patrimoine industriel d'Amboise.

Des animations culturelles seront proposées tout au long de la journée ; les visiteurs pourront découvrir le site de l'Île d'Or et son schéma d'aménagement futur.

Cette manifestation est à la croisée de différents intérêts publics : la valorisation du patrimoine naturel, historique, l'animation du territoire et la connaissance des milieux ligériens.

Le budget prévisionnel est de l'ordre de 15 000 €, porté par la Ville d'Amboise.

ŒUVRE D'ART : BOUT DES PONTS

La Ville d'Amboise a initié la création d'une œuvre d'art qui incarnerait la symbolique de la vigne et du vin de notre terroir.

Ce projet exceptionnel et innovant associe les talents et volontés multiples des acteurs de notre région que sont les jeunes viticulteurs regroupés en association « les Vign'Amboisiennes », le Syndicat des vins, l'association du quartier du Bout des Ponts, la Municipalité, le Château et le Clos Lucé.

Pour mener à bien ce travail, un artiste de renom a été choisi et a accepté ce défi. Il s'agit de Monsieur Jean-Michel OTHONIEL.

Le projet sur lequel il travaille est baptisé « Tour d'Or Blanc ». Cette future colonne deviendra l'image, l'identité de la cuvée de nos vins. Elle sera déclinée sur les produits commerciaux et publicitaires liés au vin et aidera à exporter la connaissance de notre terroir.

Ce projet a pour objectif de valoriser la viticulture et d'aider au développement de l'oenotourisme. Il se déclinera en 3 phases :

- * Une phase étude estimée à 40 000 € (faisabilité de l'œuvre et son implantation : étude du sol, étude sismique, règlement administratif, études technique, financière et juridique)
- * Conception, réalisation de l'œuvre (non chiffré)
- * Développement de l'image sur les produits, communication et valorisation de l'œuvre et du vignoble

Concernant la première phase, le Syndicat des Vins co-financera avec la Ville.

Ces deux projets sont susceptibles d'être subventionnés par le programme LEADER en Pays Loire Touraine qui a ciblé la promotion de la viticulture comme axe d'intervention et de soutien et l'animation du patrimoine de qualité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- * Autorise le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles.

RENTREE SCOLAIRE 2011 : DEMANDE DE MODIFICATION DES MESURES DE CARTES SCOLAIRES

M. GUYON : Je vais maintenant vous proposer une motion, une demande de modification de mesures de cartes scolaires qui ont été prises par l'Inspecteur d'Académie. Je vous lis cette motion :

La rentrée scolaire 2011 est placée sous le signe de l'austérité budgétaire. Le Ministère de l'Education Nationale a ainsi prévu 16 000 suppressions de postes. Pour ce qui concerne le primaire, l'Inspecteur d'Académie a précisé qu'il répartirait les moyens qui lui sont alloués de manière à « conforter l'équité et la performance ».

Pour la Ville d'Amboise, cela implique la suppression de 4 à 5 postes. Ces mesures ont été annoncées sur la base du document dit « de transparence » à partir de prévisions d'effectifs en date du 29 mars 2011. Ce document relevait un effectif de 1 036 élèves en 2010 et un effectif prévisionnel de 1 029 élèves pour la rentrée 2011, soit une baisse estimée à 7 élèves par rapport à la rentrée dernière.

Cela s'est traduit par l'annonce de la suppression de quatre classes et le blocage d'une cinquième :

- 1 poste supprimé à Rabelais-Richelieu,
- 1 poste supprimé à Paul Louis Courier,
- 1 poste supprimé à Jules Ferry,
- 1 poste « enfants du voyage » supprimé à Jules Ferry,
- 1 poste bloqué à l'école George Sand (avec un comptage des élèves prévu le jour de la rentrée).

Or, la dynamique économique, sociale, urbanistique et démographique d'Amboise vient modifier ces prévisions. En effet, les inscriptions effectives pour la rentrée prochaine sont, à la date du 15 juin, de 1 060 élèves, soit une hausse de 24 enfants. Cette hausse est particulièrement forte pour l'ensemble des écoles maternelles, ce qui implique :

- * Une surcharge des classes maternelles à la rentrée 2011 avec 29,35 élèves en moyenne ;
- * Une situation intenable à l'école maternelle Ambroise paré avec 36 élèves par classe ;
- * Des effectifs élémentaires en hausse dès lors des prochaines rentrées.

Dès lors, aucune raison autre que comptable ne justifie de supprimer des postes d'enseignants.

En outre, il doit être tenu compte de la réalité du public accueilli dans les écoles publiques d'Amboise et notamment :

- * les enfants du Foyer Anne de Beaujeu,
- * les enfants du Village d'Enfants,
- * les enfants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville (CUCS).

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal demande à l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position et d'assurer :

- * le maintien de tous les postes, les effectifs moyens étant en hausse à la prochaine rentrée ;
- * la création d'un poste supplémentaire à l'école maternelle Ambroise Paré, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à ce jour.

Et on n'a pas encore d'autres inscriptions de dernière minute comme cela se produit régulièrement après les vacances lorsque les gens déménagent et viennent emménager sur Amboise. Alors c'est vrai que les calculs avaient été faits avec une diminution de 7 élèves et on se retrouve avec une augmentation de 24 élèves sur Amboise. Amboise étant une ville particulièrement touchée dans le département. 5 postes sur une mission confiée à l'inspecteur d'Académie d'une trentaine de postes à supprimer. Donc, le sixième des postes,

rien que sur la ville d'Amboise, je trouve que la pilule est dure à avaler. C'est pourquoi, je vous propose cette motion et j'écris dès lundi à l'inspecteur d'Académie pour lui demander une audience. Si vous voulez intervenir

M. DEGENNE : Est-ce qu'il est déjà revenu en arrière, suite à des changements de ...

M. GUYON : Il y a eu à une époque où il n'y avait pas de consignes de suppression de postes affichées aussi clairement de la part du Gouvernement, il y avait eu des maintiens d'ouvertures, notamment à Paul Louis Courier puisque on avait argumenté en indiquant que le lotissement des Guillonnières allait être générateur d'arrivées nouvelles et cela faisait bien évidemment d'un appel d'air et d'effectifs pour Paul Louis Courier, entre autres.

M. DEGENNE : Mais je parle en général, s'il y avait des écoles sur le Département où il avait été décidé de fermer des postes et compte tenu de la démographie et de nouvelles inscriptions, il avait fait machine arrière

M. GUYON : Alors, pour l'instant, quand on a regardé les tableaux qui nous ont été communiqués, c'était indiqué « mesures de carte scolaire possibles », les initiales qui étaient indiquées devant le nom des écoles. Mesures de carte scolaire possibles, cela veut dire qu'un poste est en jeu. Effectivement, ceux qui ne disent rien, il ne faut pas se priver !

Mme GAUDRON : Je crois qu'il est important qu'on fasse cette motion ce soir, parce qu'il faut être solidaire des parents d'élèves et des enseignants dans cette décision qui est une mesure profondément injuste et qu'elle est très impactante pour la ville d'Amboise, bien plus qu'à d'autres endroits tout en sachant que nationalement, cela va être une catastrophe, il y a des fermetures partout, qui sont la suite de décisions nationales qui étaient de supprimer un certain nombre de postes d'enseignants. Jusqu'à présent, cela ne s'est pas vu parce que surtout, ce qui a été supprimé, ce sont les postes de remplaçants et les postes de RASED, toutes les personnes qui font de l'accompagnement et du soutien d'enfants en difficulté qui ont besoin d'être raccrochés à un moment donné pour avoir une scolarité normale et que tout cela, jusqu'à présent, cela ne s'est pas trop vu, mais là, on commence à attaquer l'os et que là, ça commence à faire vraiment très mal. Alors nous, ça fait vraiment très mal à Amboise parce que vraiment c'est du jamais vu et je pense qu'effectivement, il faut qu'on s'exprime là-dessus. Il y a eu un mouvement il y a quelques semaines où on était présent. Il y a eu beaucoup de monde..

M. GUYON : On était 170

M. GAUDRON : Et je pense que malheureusement, ça n'a pas fait spécialement bouger l'inspecteur d'Académie, donc il faut en remettre une couche, c'est sûr. Je remarque aussi le silence assourdissant de la députée de la circonscription qui devrait être aux avant-postes, là-dessus et qui ne bouge pas non plus. En tout cas, ce que l'on sent, c'est qu'il y a une montée boomerang de beaucoup de maires, on vient de voter pour les grands électeurs aux sénatoriales. En passant, il y a bientôt les sénatoriales, c'est le 25 septembre, donc on peut penser qu'ils vont lâcher un peu la pression.. donc, je pense qu'il faut vraiment mettre la pression.. il y a des moyens à récupérer pour ne pas être aussi impacté sur le.. c'est quand même la qualité du service public et de l'éducation nationale qui est gravement menacée... c'est quand même globalement des moyens en moins pour avoir une éducation digne de ce nom pour notre ville et pour les enfants

M. GUYON : C'est vrai qu'il y a quelques semaines, nous étions quand même nombreux, 170 selon les organisateurs et 70 selon la gendarmerie

M. DEGENNE : J'ai compté 170

M. GUYON : Nous étions 170. Nous sommes partis de la place du Château, on a fait la rue nationale, on est revenu par le mail et on s'est re-dispersé sur la place du château. Les parents et les enseignants étaient quand même très mobilisés et il y a eu une réunion hier soir à laquelle Daniel Duran me représentait, avec une demande d'audience des parents de toutes les écoles d'Amboise. Je peux vous lire le courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Objet : demande d'audience :

« Nous, les parents d'élèves d'Amboise, en présence d'élus, de délégués syndicaux et d'enseignants, avons discuté de la situation préoccupante des écoles de la commune. Ces écoles subissent 5 fermetures de postes et une grosse augmentation des effectifs en maternelle en particulier, au niveau de la maternelle Ambroise Paré : 72 élèves pour 2 classes. Nous sollicitons une audience mercredi 22 juin à 17 h 30 afin de vous demander de reconsidérer entièrement la carte scolaire d'Amboise. Nous serons accompagné d'élus, d'enseignants et de délégués syndicaux. Vous voudrez bien agréer, Monsieur l'inspecteur d'Académie.. »

Et là, il y a un appel, je vais faire aussi un coup de pub pour cela, il y a appel à une manifestation, lundi matin à 9 heures, place de la Croix Besnard, face à l'Inspection de la circonscription. Je ne veux pas dire que l'inspecteur de la circonscription n'a pas de pouvoirs, il essaie de mettre du baume sur les plaies mais si l'inspecteur d'académie lui dit « *sur votre circonscription, vous en supprimez à peu près 5* », il n'a pas le choix.

« Alors les parents, les enseignants et les représentants des élus de la ville d'Amboise se sont réunis comme prévu ce jeudi 16 juin à 18 heures, à l'école Anne de Bretagne. Plus d'une cinquantaine de personnes sont venues témoigner de la situation absurde que les 5 fermetures imposées à la prochaine rentrée provoquent dans les différentes écoles. Les effectifs dans des classes dédoublées montent en flèche. Pour certains niveaux, on refuse déjà des inscriptions. Les parents sont dirigés vers d'autres écoles que celles de leur secteur. Certains, inquiets des conditions d'accueil choisissent des écoles hors commune. Où allons-nous ? Par ailleurs, les inscriptions en maternelle, ont atteint le 15 juin, des chiffres très élevés. L'école Ambroise Paré compte 72 inscrits pour 2 classes. Une demande d'ouverture urgente a été envoyée à l'Inspection. Et que fait-on des normes de sécurité dans ces cas là ? La réunion pour discuter de la carte scolaire entre syndicats d'enseignants et inspection d'académie prévue pour fin juin a été remise à septembre. La lettre du maire adressée début avril à l'inspection académique de Tours est restée sans réponse. Pas de réponse de notre députée non plus. La mairie a préparé une motion au conseil municipal du vendredi 17 juin, c'est-à-dire aujourd'hui. Une nouvelle demande d'audience auprès de l'inspection académique sera présentée. Devant ce manque de respect du droit à accueillir tous les enfants et à les scolariser dans leur secteur, il a été décidé d'appeler la population d'Amboise à exiger la révision de la carte scolaire à l'Inspection d'Amboise, le lundi 20 juin à 9 heures, place de la Croix Besnard et à l'inspection Académique de Tours, le mercredi 22 juin à 17 h 30, 38, rue Edouard Vaillant à Tours. Venez nombreux le lundi et le mercredi 22, défendre votre droit de scolariser votre enfant dans l'école de son quartier et défendre le droit à une école de qualité. »

Voilà ce qui est ressorti de la réunion d'hier animée par les parents d'élèves et les enseignants.

Je voudrais dire que, il y a un an ou deux, l'inspecteur d'Académie avait répondu à mes inquiétudes en disant « après tout, revoyez votre carte scolaire sur le territoire de la commune d'Amboise, vous avez cinq écoles, répartissez les enfants là où il y a de la place, c'est-à-dire que, au lieu de garder des effectifs acceptables de 22, 23, 24 élèves par classe et demander à l'inspecteur d'Académie d'ouvrir des classes là où vous montez à 30, vous n'avez qu'à prendre des enfants qui habitent dans le bout de la rue St Denis et puis, vous les envoyez là où il y a de la place, au Bout des Ponts ou à Paul Louis Courier ». En clair, c'était ça. ça n'était pas dit sous cette forme là, mais c'était « revoyez votre carte scolaire de façon à remplir là où il y a des manques ». On peut faire mieux.

Ça, c'était l'info que je voulais vous donner, mais je reviens à la motion, à cette demande de modification de mesures de carte scolaire, je rappelle.. oui, Monsieur Ehlinger ?

M. EHLINGER : Est-ce qu'on sait combien il y a d'enfants en moyenne par classe en élémentaire, ici à Amboise ?

M. GUYON : En élémentaire.. .les classes maternelles à la rentrée, c'est 29,35

M. EHLINGER : et en élémentaire, on n'a pas la moyenne ?

M. GUYON : .. oui, il y a des moyennes par écoles, mais de toutes façons, il y a des écoles où il y a des petites sections, il n'y a pas de maternelles. C'est le cas de Paul Louis Courier.

Mme LATAPY : Ce ne sont que des CP. A Jules Ferry, tu as des...

M. DEGENNE : Il y a des CP qui sont avec des grandes sections

M. GUYON : Il y a des CP et des grandes sections, alors, les moyennes...

Mme LATAPY : ... je crois que ça fait 33..

M. EHLINGER : Parce que vous parliez de 23 enfants/classe

M. GUYON : C'était l'inspecteur qui disait cela, plutôt que de maintenir des classes à 23, 24, je ne vais pas vous ouvrir de classes supplémentaires, là où ils sont 29 ou 30, vous en prenez deux ou trois pour les envoyer avec les 23, 24. On se sert des enfants comme variable d'ajustement.

Je rappelle quand même que ces mesures de carte scolaire ont été annoncées alors qu'il y avait une diminution de 7 élèves ce qui n'est plus le cas maintenant puisqu'il y en a 24 de plus.

M. DEGENNE : Même 7 élèves pour 5 suppression postes, cela fait pratiquement une suppression de poste par élève.

Mme GAUDRON : C'est cela, ce sont des mesures complètement disproportionnées entre les baisses et les faits

M. GUYON : Alors, c'est clair qu'il y a peut-être dans le département d'Indre et Loire des écoles dans lesquelles les effectifs prévisionnels ne vont pas bouger. Celles là, je ne sais pas

comment elles pourront échapper au couperet de l'Académie, mais Amboise, ce n'est pas possible de rester sans réagir. 24 de plus ! Ce n'est pas 7 de moins, c'est 24 de plus !

M. GAUDION : Juste une petite précision : surtout que nous avons également en cours un lotissement au Breuil avec beaucoup de nouveaux jeunes ménages, donc il y aura des enfants qui vont arriver

M. GUYON : Et on sait très que quand on ferme une classe, pour en ouvrir une, il faut y aller ! Ce que je trouverai normal, c'est que dans le secteur public on fasse comme dans le secteur privé puisque il y a eu une augmentation d'effectif pour St Georges/St Joseph qui déménage et il y a une ouverture de classe et une création de poste et nous, on n'en a pas !

M. LEVRET : Sur St Joseph, l'information qu'on a, c'est qu'il y a une liste d'attente énorme.

Mme LATAPY : Oui, à ne pas pouvoir prendre des enfants dans les écoles, la seule solution est de mettre les enfants dans le privé

M. GUYON : Cette motion, je vous la propose. Vous avez encore des questions ?

M. RAVIER : Il y a un autre point aussi : c'est la suppression du poste enfants Gens du Voyage. C'est quand même oublier assez rapidement que la population Gens du Voyage est assez fluctuante, qu'elle n'est pas anodine dans notre secteur..

M. GUYON : Dans l'axe ligérien, non, ce n'est pas anodin

M. RAVIER : On est à la croisée du Cher et de l'axe ligérien, c'est-à-dire une grosse population et il me semble qu'il y a quand même un projet en cours qui nécessiterait quand même d'avoir des postes appropriés parce que c'est quand même une population qui n'est pas simple surtout au niveau scolarisation et que là, ce sont des postes à multi niveaux parce que l'enseignant Gens du Voyage accompagne aussi jusqu'en 6^{ème}, 5^{ème} et après, c'est un peu plus compliqué. Là je pense qu'il y a aussi un travail important à faire et peut-être qu'on pourrait se renseigner auprès de Bléré, de la communauté de communes de Bléré ou du Castelrenaudais qui eux aussi travaillent avec des enseignants qui sont détachés dans ce cadre là. Et là, je pense qu'on n'en dit pas assez là dessus, c'est une éducation spécifique avec un enseignement spécifique..

M. GUYON : Je reviens à la précision que donnait Evelyne Latapy tout à l'heure, quand dans une école, on a des petites sections avec des moyennes sections, il faut avoir été enseignant pour connaître la difficulté à enseigner sur plusieurs niveaux en même temps. Ce n'est pas tout facile et forcément, la qualité de l'enseignement s'en ressent.

J'invite également ceux qui sont disponibles lundi matin à 9 heures sans pour autant que ce soit dirigé personnellement contre l'inspecteur de l'éducation, mais aller place de la Croix Besnard pour dire qu'on n'accepte pas cette situation.

Je mets aux voix

POUR : Unanimité

M. GUYON : Cette motion va partir à l'Inspection Académique, elle va partir avec l'ordre du jour du Conseil Municipal en Préfecture et je demande dès lundi une audience à l'Inspecteur d'Académie. Dès lundi matin 9 heures, place de la Croix Besnard

DELIBERATION

La rentrée scolaire 2011 est placée sous le signe de l'austérité budgétaire. Le Ministère de l'Education Nationale a ainsi prévu 16 000 suppressions de postes. Pour ce qui concerne le primaire, l'Inspecteur d'Académie a précisé qu'il répartirait les moyens qui lui sont alloués de manière à « *conforter l'équité et la performance* ».

Pour la Ville d'Amboise, cela implique la suppression de 4 à 5 postes. Ces mesures ont été annoncées sur la base du document dit « de transparence » à partir des prévisions d'effectifs en date du 29 mars 2011. Ce document relevait un effectif de 1 036 élèves en 2010 en 2010 et un effectif prévisionnel de 1 029 élèves pour la rentrée 2011, soit une baisse estimée à 7 élèves.

Cela s'est traduit par l'annonce de la suppression de quatre classes et le blocage d'une cinquième :

- 1 poste supprimé à Rabelais-Richelieu,
- 1 poste supprimé à Paul Louis Courier,
- 1 poste supprimé à Jules Ferry,
- 1 poste « enfants du voyage » supprimé à Jules Ferry,
- 1 poste bloqué à l'école George Sand (comptage des élèves prévu le jour de la rentrée).

Or, la dynamique économique, sociale, urbanistique et démographique d'Amboise vient modifier ces prévisions. En effet, les inscriptions effectives pour la rentrée prochaine sont, à la date du 15 juin, de 1 060 élèves, soit une hausse de 24 enfants. Cette hausse est particulièrement forte pour l'ensemble des écoles maternelles, ce qui implique :

Une surcharge des classes maternelles à la rentrée 2011 (29,35 élèves en moyenne) ;
Une situation intenable à l'école maternelle Ambroise paré avec 36 élèves par classe ;
Des effectifs élémentaires en hausse dès lors des prochaines rentrées.

Dès lors, aucune raison autre que comptable ne justifie de supprimer des postes d'enseignants.

En outre, il doit être tenu compte de la réalité du public accueilli dans les écoles publiques d'Amboise et notamment :

- les enfants du Foyer Anne de Beaujeu,
- les enfants du Village d'Enfants,
- les enfants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville (CUCS).

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal demande à l'Inspecteur d'Académie de revoir sa position et d'assurer :

- le maintien de tous les postes, les effectifs moyens étant en hausse à la prochaine rentrée ;
- la création d'un poste supplémentaire à l'école maternelle Ambroise Paré, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves inscrits à ce jour.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

- * Mise à disposition du Conseil Général d'un local -2, rue du Cardinal Georges d'Amboise- pour y installer les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) à

compter du 1^{er} Juin 2011 pour une durée de 3 ans. Redevance annuelle : 1 635 € hors charges.

- * Mise à disposition de la Compagnie « Théâtre dans la Nuit » des parcelles de terrain, avenue de Chanteloup, afin de permettre le stationnement de voitures lors de la représentation du spectacle « Les Joyeuses Commères de Windsor ».
- * Mise à disposition précaire et révocable avec Terre d'Envol Blois Montgolfières en vue de permettre le décollage occasionnel de montgolfières sur le site de l'Ile d'Or.
- * Mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle BA 319, Impasse du Moulin à M. et Mme Cauchetier, pour une durée de 3 ans.
- * Mise à disposition gratuite de l'espace exposition de la Médiathèque à l'association Rencontre avec le Patrimoine religieux pour l'exposition « les Vitraux d'Indre et Loire » du 1^{er} juillet au 28 septembre 2011.
- * Avenant modifiant la convention de mise à disposition de locaux pour le SMITOM, relatif à l'entretien des locaux. En contrepartie de cette prestation, le SMITOM versera une somme de 119,28 € par mois à compter du 1^{er} Juillet 2011.
- * Contrat de location/maintenance avec la société RICOH pour deux photocopieurs, dont un avec monnayeur pour la Médiathèque. Contrat conclu pour une durée de 8 trimestres moyennant un loyer trimestriel de 157,50 € HT pour l'un et 244,05 € HT pour l'autre.
- * Contrat de prestation de service de téléphonie mobile 2011-2013 avec la société Orange pour un montant de 9 058,56 € HT, pour une durée de deux ans.
- * Avenant n° 1 au marché plâtrerie-isolation pour l'extension et l'aménagement de l'ALSH d'un montant initial de 31 658,50 € HT avec la société GUIONNIERE, augmentant le marché de 1 387,30 € HT.
- * Avenant n° 1 au marché d'assurance « flotte automobile » d'un montant initial de 14 502 € TTC avec Groupama augmentant le marché d'une cotisation annuelle provisionnelle de 639 € TTC.

Tarifs

- * 30 entrées gratuites sur la piscine de l'Ile d'Or à l'association sportive ACA Tennis, utilisables du 4 juillet au 7 août 2011, dans le cadre des vacances sportives organisées par le Club.
- * Etudes surveillées à compter du 5 Septembre 2011
- * Accueil périscolaire à compter du 5 septembre 2011

Je vous remercie de votre attention. La séance est levée

ETAIENT PRÉSENTS

M. Christian GUYON

Mme Isabelle GAUDRON

M. J.C. GAUDION

Mme Chantal ALEXANDRE

M. Michel GASIOROWSKI

Mme Catherine PREEL

M. Jean PASSAVANT

Mme Nelly CHAUVELIN

M. Michel NYS

Mme Evelyne LATAPY

Mme Sophie AULAGNET

M. Eric DEGENNE

Mme Myriam SANTACANA

Mme Valérie COLLET

M. Daniel ANDRÉ

Mme Françoise DUPONT

M. Philippe LEVRET

Mme M.Christine GRILLET

M. Brice RAVIER

Mme Nathalie NOUVELLON

M. Pierre EHLINGER

Mme Thérèse ROQUEL

M. Bernard PEGEOT